



PROCES VERBAL

Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale
mardi 20 juin 2023



MEMBRES PRESENTS

Le Président :

~~Éric BERDOATI~~

Les Elus :

Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président

Mireille GUEZENEC

Jean-Claude TREMINTIN

Virginie RECHAIN

Diane MICHOUDET

~~Nicolas PUJOL~~

Rafael MAYCHMAZ

~~Irène DOUSAS~~

Les Représentants des associations :

Claude BOGACZ

~~Xavier CROSNIER-LECONTE~~

Vincent NOEL

Catherine PERRAUDEAU

~~Alain RAVAILLER~~

Henri ROISIN

Gisèle THOMAS

Marc TIHY

Le pouvoir suivant a été donné :

Nicolas PUJOL à Diane MICHOUDET

Assistaient également à la réunion :

Nathalie BERNARD, Directrice générale des services

Marie SANGOUARD, Directrice du Pôle Solidarité, Citoyenneté et Santé

Sylvie SOIRAT, Responsable du CCAS



SOMMAIRE

A. DELIBERATION	4
1. Désignation d'un secrétaire de séance.....	4
B. ADOPTION DU PROCES VERBAL	4
C. DELIBERATIONS	4
1. Signature de contrats	4
2. Création d'une régie d'avances.....	5
3. Signature de conventions	5
4. Aide Sociale Légale	6
5. Aide Sociale Extra-Légale.....	6
D. QUESTIONS DIVERSES	7



A. DELIBERATION :

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide :

N° 53 : DE NOMMER, secrétaire de séance, Sylvie SOIRAT, responsable du Centre Communal d'Action Sociale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

B. ADOPTION DU PROCES VERBAL

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du mardi 16 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

C. DELIBERATIONS

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

1. Signature de contrats

N°54 : AUTORISE Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec la Société « MAC'AMANDE » - 7 bis Boulevard Aristide Briand – 92400 COURBEVOIE, représentée par Monsieur Guillaume CHOTARD, pour la réalisation du Repas de l'Amitié qui se déroulera samedi 9 décembre 2023, au restaurant municipal, 4 rue des Ecoles à Saint-Cloud.

Le coût de cette prestation est fixé au prix unitaire et actualisable de 48,50 € (quarante-huit euros et cinquante centimes) TTC par personne, pour un nombre de 400 personnes au maximum.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Vincent NOEL s'étonne des difficultés rencontrées pour obtenir des offres de traiteurs au tarif demandé (50€/personne maximum).

- **Jean-Christophe PIERSON** répond que le prix est tout de même très serré car comprend non seulement le repas, mais aussi la fourniture des tables et des chaises, du nappage, de la vaisselle.

N°55 : AUTORISE Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec la SARL « Scènes à l'Italienne » - Théâtre Montansier, représentée par Madame Geneviève DICHAMP, Directrice, pour la sortie de fin d'année qui se déroulera le mardi 19 décembre 2023.

Le coût de la prestation s'élèvera à 10,00 € TTC (dix euros TTC), par personne pour un groupe de 210 personnes maximum (dont 10 places « accompagnateurs » offertes), et sera payé sur présentation de la facture après la prestation (le nombre de participants confirmé le jeudi 14 décembre 2023 sera le nombre pris en compte pour la facturation).

La délibération est adoptée à l'unanimité

Vincent NOEL souligne le coût des places à ce spectacle, extrêmement modique.

- **Jean-Claude TREMINTIN** relève que la durée de la représentation est de seulement 1 heure, ceci pouvant expliquer le coût très modique. Une représentation du spectacle « Casse-Noisette » originale dure beaucoup plus que 1 heure.



N°56 : AUTORISE Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec l'entreprise « Art et Végétal », 192 rue de Tolbiac, 75013 PARIS, représentée par Monsieur Jacques CASTAGNÉ, gérant, dans le cadre de la semaine bleue pour une prestation « Installation végétale » qui sera organisée lundi 9 octobre 2023 de 9 heures à 17 heures et mardi 10 octobre 2023 de 9 heures à 16 heures, au Carré, 3 bis rue d'Orléans .

Le coût de cette prestation s'élèvera à 780,00 € TTC (sept cent quatre-vingt euros TTC).

La délibération est adoptée à l'unanimité

Arrivée de Madame Mireille GUEZENEC

2. Création d'une régie d'avances

N°57 : DECIDE de créer une régie d'avances pour le paiement des billets de train SNCF concernant le séjour des seniors au village club Miléade « Les Issambres, la Gaillarde ». Le montant de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 3000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Mireille GUEZENEC confirme qu'aucun tirage au sort n'a été nécessaire pour sélectionner les 27 participants. Toutefois, deux personnes se sont inscrites après clôture des inscriptions et se trouvent donc en liste d'attente en cas de désistement.

3. Signature de conventions

N°58 : AUTORISE Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration, à signer la convention fixant les modalités de participation financière du Centre Communal d'Action Sociale au « Fonds de Solidarité pour le Logement » au titre de l'année 2023. Le montant de la participation financière du CCAS, soit 5 769,54 € (CINQ MILLE SEPT CENT SOIXANTE NEUF EUROS ET CINQUANTE QUATRE CENTIMES) sera payé dès signature de cette convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Jean-Christophe PIERSON précise qu'il s'agit d'adhérer au dispositif FSL sachant que les sommes demandées au CCAS de Saint-Cloud sont évaluées en fonction du nombre d'habitants pour le volet « logement », du nombre d'allocataires du RSA-socle pour le volet « Energie, eau et téléphone ». Les CCAS du 92 sont tous sollicités et sont libres d'adhérer ou pas.

Jean-Christophe PIERSON ajoute que les aides accordées aux usagers par le Département dans ce cadre, ne sont pas fonction de la participation versée par le CCAS : le montant total des aides accordées peut être bien supérieur à celui de la subvention versée.

N°59 : AUTORISE Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en place des marchés publics d'assurance, dont la commune est coordonnateur.

La délibération est adoptée à l'unanimité



4. Aide Sociale Légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'émettre un avis favorable pour les demandes suivantes :

N° 60 : Prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en établissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 61 : Renouvellement de la prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en établissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Catherine PERRAUDEAU demande quel est le coût réel des hébergements en établissement.

- **Jean-Christophe PIERSON** explique que ce coût est différent selon les établissements :

 - Résidence Autonomie « Les Jours Heureux » : redevance mensuelle (loyer plus charges) d'environ 900 €
 - EHPAD : en moyenne 3000€/mois.

Jean-Claude TREMINTIN demande si l'aide versée l'est bien par le Conseil Départemental ?

- Oui. Elle diffère d'un usager à l'autre puisque sont pris en compte les ressources de la personne, celles des éventuels obligés alimentaires qui seront appelés à participer financièrement, et le coût de l'établissement.

N° 62 et N° 63: Prises en charge par le Conseil Départemental de frais d'aide-ménagère (handicap).

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité

5. Aide sociale extra-légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'allouer les secours suivants :

N° 64 : secours financier de 122,25 € pour régler des frais de colonie de vacances.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Jean-Claude TREMINTIN demande s'il ne conviendrait pas de procurer de l'argent de poche à ces enfants en situation très difficile, de manière à ce qu'ils ne soient pas discriminés par rapport aux autres enfants lors du séjour.

- **Claude BOGACZ** relève l'âge des enfants : il ne pense pas que de l'argent de poche soit donné par les parents à des enfants de cet âge-là.

N° 65 : secours financier de 69,10 € pour régler des frais d'accueil du soir, Temps récréatif, occasionnel mercredi, ALSH.

La délibération est adoptée à l'unanimité



D. QUESTIONS DIVERSES

Jean-Claude TREMINTIN explique que lors de la signature du contrat local de développement, Monsieur SIFFREDI a annoncé l'ouverture très prochainement à Saint-Cloud d'une permanence d'accueil de Travailleurs Sociaux du SST8.

- **Jean-Christophe PIERSON** précise qu'il s'agit d'un projet, mené conjointement avec la Ville de Garches.
- **Vincent NOEL** se réjouit de cette information qui même si le projet ne se réalise pas dans un avenir très proche, montre une prise de conscience par le Conseil Départemental des difficultés de fonctionnement rencontrées avec le SST8.

Les dates des prochains Conseils d'Administration sont fixées comme suit :

- Jeudi 14 septembre 2023 à 18h, salle des Conseillers : présentation du « bilan social 2022 » + séance traditionnelle
- jeudi 12 octobre 2023 à 18h, salle des Conseillers
- mardi 14 novembre 2023 à 18h, salle des Conseillers
- mardi 12 décembre 2023 à 18h, salle des Conseillers

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 h 45.